



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/027**

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) par décision DIR 23/019 en date du 22 décembre 2023 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 24-055 à la Société SNAT FOURNAIRE, dont le siège social est situé 650, rue du Bon Marais 76530 GRAND-COURONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 381 505 734, portant sur les dépendances suivantes :

- ✓ Trois (3) fourreaux de 190 mètres linéaires chacun environ et d'un diamètre intérieur de 110 millimètres, soit pour un total de 570 mètres linéaires environ,
- ✓ Trois (3) fourreaux de 190 mètres linéaires chacun environ et d'un diamètre intérieur de 63 millimètres, soit pour un total de 570 mètres linéaires environ.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment techniques et fonctionnelles, puisque ces fourreaux constituent un accessoire du site principal nécessaire à la réalisation de l'activité projetée.

Description de la dépendance :

- ✓ Trois (3) fourreaux de 190 mètres linéaires chacun environ et d'un diamètre intérieur de 110 millimètres, soit pour un total de 570 mètres linéaires environ, situés Route des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher,
- ✓ Trois (3) fourreaux de 190 mètres linéaires chacun environ et d'un diamètre intérieur de 63 millimètres, soit pour un total de 570 mètres linéaires environ, situés Route des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 28 ans environ à compter du 1^{er} mars 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 24-055 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.